

C A B I N E T

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES SERVICES
ADMISTRATIFS ET FINANCIERS

SERVICE DU PERSONNEL ET
DE LA FORMATION

N° 0003 MEFCPET/CAB/SG/DSAF/SPF

DECISION

=====

LE MINISTRE DES EAUX FORETS CHASSES PECHES DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME

VISAS

VU La Constitution du 14 Janvier 1995 :

VU La Loi n° 99.016 du 16 Juillet 1999 modifiant et complétant certaines dispositions de l'Ordonnance n° 93.008 du 14 Juin 1993 portant Statut Général de la Fonction Publique Centrafricaine ;

VU Le Décret n° 00.172 du 10 Juillet 2000 fixant les règles d'applications de la loi n 99.016 du 16 Juillet 1999 modifiant et complétant certaines dispositions de l'Ordonnance n° 93.008 du 14 Juin 1993 portant Statut Général de la Fonction Publique Centrafricaine :

VU Le Décret n° 01.076 du 1^{er} -Avril-01 portant nomination du Premier Ministre Chef du Gouvernement ;

VU Le Décret n° 01.227 du 30 -Août-01, portant nomination ou confirmation des Membres du Gouvernement ;

VU Le Décret n° 98.023 du 12-Février-98, portant organisation du Ministère des Eaux, Forêt , Chasses, Pêches de l'Environnement et du Tourisme et fixant les Attributions du Ministre ;

VU La demande de l'intéressé en date du 7 Janvier- 02 ;

DGFP

S/N° 073

DOE

S/N°

DECIDE



ARTICLE 1^{ER} : Un congé administratif de deux (2) mois au titre des années 2001-2002 à passer à YPPY (sous-préfecture de la OUAKA) pour compter du 1^{er} Mars - 2002, est accordé à Monsieur LÉON ANZITAGO - BENGANEDE, Ingénieur des Eaux et Forêts, Directeur de la Coordination de l'Action Environnementale au Ministère des Eaux, Forêts, Chasses, Pêches, de l'Environnement et du Tourisme.

ARTICLE 2 : L'intéressé passant son congé à YPPY, voyagera à ses frais et pendra toutes les dispositions nécessaires pour rejoindre son poste dès l'expiration de son congé.

ARTICLE 3 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.



FAIT A DANGUI, LE 12 0 MARS 2002.

- Jean-Michel MANDABA -

AMPLIATIONS :

MEEFCP/CAB.....1
SG.....1
DGE.....1
DGFP.....2
DCF.....1
INTERESSE.....1
ARCHIVES.....2
CHRONO.....1